



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TENE**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Procès-verbal N°17**

**Séance extraordinaire du jeudi 19 mars 2015 à 20 h 00  
à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

Ordre du jour : (modifié en cours de séance)

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2015 (annexé)
3. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Eric Caron, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à 100% (annexé)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail Sugiez/Brévarderie (annexé)
6. Projet de fusion GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion
7. Motions et propositions
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal  
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

\* \* \* \* \*

**La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT)** ouvre la séance extraordinaire de ce jeudi 19 mars. Elle souhaite la bienvenue au public, à la presse, aux conseillers généraux et aux conseillers communaux.

S'agissant de l'ordre du jour, **la présidente** signale que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2015 sera reporté en point 2<sup>bis</sup>, le point 2 portant sur la nomination d'un questeur en remplacement de Kamel Ghnaïa, démissionnaire ; dans le cadre du point 2, il conviendra également de nommer un questeur en remplacement provisoire de Florian Bulliard. Ensuite, en point 3<sup>bis</sup>, il sera procédé à la nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Hassan Laaroussi, démissionnaire.

## **1. Appel**

**Le secrétaire Heinz Hoffmann** (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

34 présents ; 3 excusés : Florian Bulliard (GCD-PLRT), José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT) et Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) ; 2 absents : Ivan Gligorov (PSLT) et Jeannine Mallet (ELT).  
**La majorité est fixée à 18.**

## **2. Nomination d'un questeur en remplacement de Kamel Ghnaïa, démissionnaire**

Est élue tacitement Jeannine Mallet (ELT).

**Richard Bischof** (GCD-PLRT) et **Erich Brönnimann** (ELT) complètent le bureau en tant que questeurs.

## **2<sup>bis</sup> Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2015**

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2015 est adopté.

## **3. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Eric Caron, démissionnaire**

Est élu tacitement Alain Gugg.

**Gérard Gremaud** le présente ainsi :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour cette fonction nous avons présenté Alain Gugg.

Comme il n'est peut-être pas connu de certains d'entre vous, je vous propose de brièvement vous le présenter.

Alain Gugg a 73 ans et a passé son enfance à Marin, où il a vécu jusqu'à l'âge de 22 ans.

Professionnellement, il a été patron d'un commerce de cycle situé dans la ville de Morat.

Après sa retraite, Alain a senti le besoin de revenir dans le village de son enfance où il m'a expliqué avoir retrouvé avec émotion de nombreux sites restés encore authentiques tel que celui de La Ramée.

C'est d'ailleurs lui et ses camarades d'école qui avaient à l'époque créé à La Ramée le petit terrain de sports encore visible aujourd'hui.

Au niveau des loisirs, Alain est un cycliste enthousiaste et se réjouit d'amener ses compétences au sein de la commission de circulation.

Voici pour ce court portrait et merci de votre attention. ».

- Applaudissements -

## **3<sup>bis</sup> Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Hassan Laaroussi, démissionnaire.**

Est élu tacitement Daniel Jolidon.

- Applaudissements -

## **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la police, la LPol 2015.

L'ancienne loi proposait aux communes d'acheter des prestations de sécurité auprès du Canton. Cela n'est plus possible. Les communes doivent engager des assistants de sécurité publique (des ASP) et gérer elles-mêmes leurs domaines publics.

La police cantonale s'occupe du socle sécuritaire de base et les communes de leurs domaines publics, cela en permanence, ce qui veut dire 7 jours sur 7 et 24 heures par jour.

Le Conseil communal vous propose aujourd'hui d'accepter l'arrêté et d'engager un assistant de sécurité publique (ASP) afin d'accomplir les tâches communales.

Il est prévu entre autres une collaboration avec Saint-Blaise et les communes de l'Entre-deux-Lacs, avec lesquelles on a fondé le Conseil régional de sécurité publique, pour pallier aux absences (vacances, maladie, formation ou autres).

Pour ce qui est des arguments financiers, avec la nouvelle LPol, les mandants de prestations sont abandonnés ; pour 2015 et 2016, il est prévu une contribution de 23 francs par habitant et à partir de 2017 une bascule d'impôt d'un point, pour financer la police cantonale qui s'occupe du socle sécuritaire.

Pour le produit des amendes, 25% vont maintenant à l'Etat et 75% aux communes pour autant que cela soit géré par un agent de sécurité publique ; auparavant la répartition était de 50/50.

Pour ce qui est de la gestion des radars, le personnel engagé et le produit vont à 100% au Canton.

Si nous comparons le coût des situations de 2006 à aujourd'hui : en 2006, la commune avait deux policiers communaux à plein temps. De 2007 à 2012, la commune avait conclu un mandat de prestations avec la police neuchâteloise ainsi que des mandats de prestations avec EGS, société de sécurité privée. A partir de cette année, nous devons engager un assistant de sécurité publique et en plus continuer à effectuer des rondes et des tournées par EGS.

Toujours côté finances, en engageant un agent de sécurité publique, les charges financières se présentent de la manière suivante.

Nous avons analysé les besoins à couvrir par un ASP et nous arrivons à 1'800 heures par an pour un 100%. Le tableau en page 5 du rapport vous montre les chiffres. Avec les charges de l'ASP (salaire, voiture et tout ce dont il a besoin), nous arrivons à environ 120'00 francs. On peut encore déduire les recettes (produit des amendes et recettes générées par les commandements de payer).

Nous devons bien sûr encore investir (voiture équipée, téléphone portable, uniforme, bureau et plein d'autres choses) et nous avons pensé financer cet investissement par la compétence financière du Conseil communal.

En plus, nous devons poursuivre nos mandats avec EGS parce que personne ne peut effectuer le travail fait jusqu'à maintenant avec cette société.

Si vous m'avez bien comprise, cela représente une contribution de 23 francs par habitant.

Côté sécurité, le tableau en page 4 vous donne une estimation des heures par semaine et par année. La base de calcul est le mandat de prestations conclu avec la police neuchâteloise mais adapté à nos besoins. Les chiffres sont contrôlés par le sergent Nils Dubois du poste de police de Marin.

Côté collaboration future : pour remplacer notre ASP pendant les vacances, arrêt maladie ou formation, nous pensons faire une convention en premier lieu avec la commune de Saint-Blaise qui est en train d'engager un ASP comme nous et qui passe son rapport à son Conseil général ce soir. En second lieu, on voudrait créer une convention avec les communes du CRSP (mêmes communes que celles de la fusion de l'Entre-deux-Lacs).

L'idée est d'assermenter tous les agents de sécurité publique dans toutes les communes de notre territoire.

Comme vous avez pu le lire sur les documents de la fusion des communes de l'Entre-deux-Lacs, il est prévu 4.5 ASP pour tout le secteur.

Pour conclure, la nouvelle LPol est en vigueur ; nous ne pouvons plus acheter de prestations ni auprès du Canton ni auprès de nos voisins. Nous devons impérativement engager un assistant de sécurité publique à 100% pour accomplir les tâches qui sont les nôtres.

C'est pourquoi le Conseil communal vous propose d'accepter l'arrêté pour engager un agent de sécurité publique. Merci beaucoup. ».

**La présidente** remercie Silvia Praz et donne la parole à Alain Maurissen (PSLT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie le 10 mars lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à 100%.

Rappel : l'ancienne loi sur la police neuchâteloise date de septembre 2007 seulement et visait la mise en œuvre d'une police unique cantonale et donc la dissolution de la police locale de Marin-Epagnier, le 30 juin 2007.

Notre commune a été obligée, pour garantir un cadre de sécurité minimale à la population, de conclure des contrats de prestations avec la police neuchâteloise et avec EGS, une entreprise privée de sécurité.

La nouvelle loi a pour but principal d'impliquer les communes dans les gouvernances de leur sécurité de proximité ; c'est donc un retour en arrière !

Notre commune, comme d'autres communes, est mise devant un fait accompli. En effet, le contrat avec le Canton a été rompu par ce dernier en juin déjà avant même le vote du Grand Conseil le 14 novembre, tout en imposant aux communes d'appliquer la nouvelle loi dès le 1<sup>er</sup> janvier !

Malgré cette précipitation, le Canton ne nous autorise que trois mois de grâce alors que nous en avions demandé six.

Après un débat et des questions diverses afin de mieux comprendre la nécessité de la création d'un poste d'agent de sécurité publique pour notre commune, la commission financière recommande à l'unanimité d'accepter le rapport du Conseil communal pour la création du poste d'un agent pour la sécurité publique. ».

**La présidente** remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT), pour la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance extraordinaire du 4 mars écoulé, la commission de circulation a examiné attentivement la demande qui nous occupe ce soir et plus particulièrement les points touchant à la circulation.

A ce sujet, nous souhaitons que l'augmentation des heures dévolues au contrôle du stationnement, et qui vont tripler, ne débouche pas sur une chasse au revenu.

La commission souhaite pouvoir collaborer avec ce nouvel agent, ceci afin de bénéficier de son expérience et de ses remarques éventuelles sur des endroits où la circulation pose ou pourrait poser problème afin de pouvoir proposer d'éventuelles solutions.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission a accepté cette demande. ».

**La présidente** remercie Michel Luthi et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Lors de sa séance du mardi 17 mars, le PSLT s'est penché avec assiduité sur le rapport du Conseil communal concernant la création d'un poste d'agent de sécurité publique à la commune de La Tène.

Le PSLT comprend parfaitement que certaines tâches de sécurité de police doivent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 être assumées par des employés communaux dont font partie les assistants de sécurité publique (ASP) selon l'article 29 de la LPol. Les compétences de ces collaborateurs sont établies à l'article 30 de la même loi.

Ce qu'il est important de rappeler, c'est que la police neuchâteloise continue d'exister et qu'elle assure le socle sécuritaire sur le territoire communal c'est-à-dire la police de proximité, les interventions d'urgence, le maintien et le rétablissement de la sécurité et de l'ordre public, entre autres, selon l'article 6 de cette loi.

Nous ne serons donc pas abandonnés et notre commune ne sera pas un îlot de non-droit s'il n'y a pas d'ASP sur son territoire ! Le cadre sécuritaire de la population laténienne est garanti, contrairement à ce que l'introduction du rapport laisse entendre.

Une analyse du rapport pose un certain nombre d'interrogations et quelques points ont particulièrement retenu notre attention.

Au chapitre 4 du rapport qui décrit la collaboration intercommunale, nous sommes très étonnés de constater que dans les communes de l'Entre-deux-Lacs nous nécessitons 4.5 ETP d'ASP pour 17'000 habitants soit 2 fois plus que dans les communes de l'Est du canton qui en ont 2 pour 14'000 habitants.

Je m'attarde un peu sur le chapitre 7 du rapport car le calcul du coût de l'ASP comporte une erreur non négligeable. En effet, les recettes du produit des amendes de 50'000 francs doivent être réduites de 25% car reversé à l'Etat pour les frais de recouvrement selon l'article 34 de la LPol. Donc le montant des amendes devrait être de 67'000 francs pour que le calcul de coût de l'ASP soit correct. Ce montant représente 56% du coût de l'ASP et il devra réaliser ce « chiffre d'affaires » en 7.6 heures par semaine soit 19% de son temps. Belle utopie ! L'ASP passera 50% de son temps afin de rentabiliser son poste en contrôlant le stationnement... Est-ce cela le cadre sécuritaire ?

Ces quelques éléments nous poussent à mener une réflexion sur le fond de la problématique. Nous nous devons d'être proactifs dans le sens de la future fusion. Une fusion permet la réaffectation des tâches entre le personnel, elle permet parfois une diminution d'effectif par effet de synergie et, dans cette vision, la création d'un nouveau poste nous paraît totalement inopportun. Nous devons attendre l'issue de la votation avant d'entreprendre toute nouvelle création de poste. S'il s'avère que le besoin d'un nouvel ASP sera nécessaire après la fusion, nous sommes persuadés que nous trouverons, parmi les 150 collaborateurs, le moyen organisationnel d'offrir cette formation à une personne déjà engagée. Lors du dernier Conseil général, nos coreligionnaires du centre-droit parlaient de mesures d'économie, en voici une que nous ne pouvons pas laisser passer.

Vous me direz que si l'on attend, il y aura, dès le mois d'avril, des tâches qui ne seront plus remplies...! Dans les faits, il n'y aura que la surveillance des parkings car toutes les autres sont à ce jour assumées par l'administration ou un autre service de la commune. Les tâches de surveillance sont assumées par EGS dans un contrat de prestations selon l'article 29 al.5 de la LPol.

La police cantonale continuera selon son planning de passage de sanctionner les voitures mal parquées et présentant un danger pour la circulation mais effectivement plus le contrôle des parcomètres ! Nous pourrions voir si ces contrôles pourraient être effectués par les ASP du Landeron, de Cressier ou de Cornaux durant la période estivale.

Voici donc les raisons qui ont poussé le PSLT à refuser l'entrée en matière sur ce rapport.

Nous sommes persuadés que les membres de ce Conseil général comprennent l'enjeu de la création d'un nouveau poste dans la situation actuelle et que nous serons suivis dans cette analyse de fond au vu des conséquences à long terme que notre vote aura sur les comptes de la commune. Merci de votre attention ».

**La présidente remercie Maurice Binggeli et donne la parole à Jan Homberger (GCD-PDC).**

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de mardi dernier, le groupe PDC-PLR a longuement discuté de la création de ce poste d'agent de sécurité publique.

La création du poste est une conséquence directe de la réforme de la loi sur la police, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. Comme il n'est plus possible d'acheter des prestations au Canton ou à nos voisins, la commune est contrainte d'engager du personnel. Le groupe a le sentiment de s'être « à nouveau » fait avoir par le Canton et regrette de passer pour le dindon de la farce.

Sans autre choix, le groupe PDC-PLR acceptera à une large majorité ce rapport.

Par contre, ce rapport au demeurant très bien préparé a soulevé de nombreuses questions et remarques :

Comment est organisée la chaîne de commandement de la police communale ?

L'organe supérieur de l'assistant a-t-il la capacité de définir les priorités et son cahier des charges, ainsi qu'à contrôler ses activités ?

On regrette qu'une collaboration avec nos voisins ne soit évoquée que dans le cadre d'une fusion. Dans un scénario où La Tène resterait indépendante suite à un refus du projet de fusion, une collaboration intercommunale sera indispensable pour assurer des prestations efficaces.

La notification des commandements de payer devrait être confiée à La Poste plutôt qu'à un assistant de sécurité publique. Les heures économisées permettraient d'augmenter par exemple l'activité de surveillance de la cour d'école et ainsi de réduire sérieusement le contrat actuel avec EGS.

Et pour terminer, le groupe est surpris que le coût de la formation soit omis alors qu'il sera à charge de la commune. Merci. ».

**La présidente remercie Jan Homberger et donne la parole à Pascal Vaucher (ELT) qui demande une interruption de séance (acceptée par la présidente).**

\* \* \* \* \*

**La présidente reprend le cours de la séance et donne la parole à Michel Luthi (ELT).**

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance préparatoire du 16 mars écoulé, l'ELT a examiné la demande du Conseil communal de créer un poste d'agent de sécurité publique à 100%.

Le rapport y relatif étant assez explicite, il n'a pas provoqué de grandes discussions au sein de notre groupe. On a bien compris que le concept de police unique au niveau du Canton n'a pas atteint les buts fixés à l'origine puisque les communes, qui possédaient leurs propres policiers auparavant, sont maintenant obligées de faire machine arrière et d'engager des agents de sécurité publique.

Cet engagement n'a donc pas pour but de renforcer la sécurité sur le territoire communal mais bien de permettre à la commune d'exécuter et de remplir certaines tâches administratives que la police neuchâteloise ne pouvait plus, ou ne voulait plus, assumer.

Ceci dit, nous sommes d'avis que la visibilité et la présence de ce nouveau collaborateur sur le domaine public sera de nature à rassurer la population et permettra de régler rapidement certains problèmes de sécurité liés à la circulation notamment.

Nous avons également pris bonne note que cet engagement ne sera pas que temporaire et que ce poste fera partie intégrante de l'organigramme de la nouvelle commune si fusion il y a.

C'est donc à la majorité des membres présents que l'Entente a accepté cette demande de création de poste. ».

**La présidente remercie Michel Luthi et donne la parole à Jean-Paul Ros (PSLT).**

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Madame et Messieurs les conseillers communaux.

J'aurais quelques questions à poser, en particulier à Madame la cheffe du dicastère.

Tout d'abord, s'agissant du tableau que l'on a en page 4, qui détaille au fond les estimations/horaire en regard des tâches qui seront effectuées par l'assistant de sécurité publique, que va-t-il se passer si, aujourd'hui, notre Conseil refuse tout simplement l'arrêté ? Qui va effectuer ces tâches ? Est-ce qu'elles le seront ou non ?

Deuxième question : Pourquoi est-ce que dans le rapport, comme cela est indiqué, l'engagement d'un assistant de sécurité publique ne va pas diminuer de manière conséquente, voire totalement, le mandat de prestations qui existe actuellement entre la commune et la société de surveillance EGS ? Il est dit dans le rapport qu'il y aura une diminution légère, mais pourquoi pas notablement, quand on pense aux tâches principales que sont la surveillance des écoles et du camping.

Ma troisième question est : Pourquoi n'avoir pas songé dans un premier temps, comme cela se fait souvent à l'Etat de Neuchâtel et à la Confédération pour un nouveau poste, à commencer par un temps partiel (70-80%), extensible par la suite, une fois que l'on a un peu de recul ? Au fond, avec ce poste, on repart à zéro ; il est d'ailleurs erroné de dire que l'on est en train de revenir en arrière parce que le personnel de la police communale d'antan avait plus de compétences qu'en auront les assistants de sécurité publique plus tard. On n'en est pas extrêmement loin mais ce n'est pas la même chose. Pourquoi n'être pas parti un petit peu plus bas ?

Quatrième question : Pourquoi, et Jan Homberger l'a évoqué à juste titre, confier à cette personne qui ne sera pas formée à cet effet la notification des commandements de payer alors que le système qui prévaut actuellement, à lire le rapport, a l'air de plus ou moins bien fonctionner, à savoir que l'on confie cela à un membre de l'administration en dehors de ses heures de travail ?

Ma cinquième question : Si nous refusons aujourd'hui ce poste, qui effectuera le travail de police communale, en application du règlement de police de la commune ? On sait qu'un certain nombre de tâches seront et sont déjà effectuées par des fonctionnaires de la commune mais pour tout ce qui est tranquillité publique, paix publique, souillures, contrôle des chiens, etc. qui le fera ?

Sixième question : Si aujourd'hui nous décidons de vous suivre dans ce projet, on sait qu'entre le moment du recrutement, de l'engagement, avec toutes les sélections et toute la procédure de recrutement pour trouver le bon candidat, la période de dédite de son ancien emploi, plus la formation, il va se dérouler des mois. Comment va-t-on assurer, non pas le socle sécuritaire de base, mais justement ces tâches qui sont prévues pour ce nouvel employé d'ici là ?

Je vous remercie beaucoup de répondre, si vous le pouvez, à ces quelques questions. Merci. ».

**La présidente remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à Nicolas Krügel (GCD-PLRT).**

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

A vrai dire, les interventions précédentes nous ont mis un peu dans le doute.

On croit que les questions de sécurité publique ne doivent pas être prises au sérieux, mais bien au contraire, nous y croyons : il y a des tâches sérieuses à assumer, il y a des problèmes à régler et ceci doit sans doute se faire avec un agent public. Mais dans le contexte d'aujourd'hui, il me semble que le flou prédomine et que d'autres alternatives peuvent peut-être être vérifiées. Au sujet de ces alternatives d'ailleurs, nous n'avons pas le sentiment qu'elles ont été toutes approfondies. Il y a des fournisseurs tiers qui peuvent assumer certaines tâches pendant la vacance qui nous séparera de l'entrée en fonction de ce nouveau fonctionnaire. Y a-t-il des collaborations possibles ? Vous l'avez dit, cela paraît assez étroit mais nous avons le sentiment qu'il y a d'autres alternatives possibles dans ce moment particulier qui nous sépare de deux votations très importantes, celle de juin au niveau du Conseil général et éventuellement celle de novembre au niveau de la population sur la question de « Voulons-nous fusionner ? ». Ce moment particulier fait que forcément l'on se pose des questions sur l'opportunité d'engager maintenant, de faire maintenant ce pas lié à un assistant de sécurité publique.

Et là, nous rejoignons alors clairement Jean-Paul Ros qui le formule sous forme de questions :

A quel moment cet agent sera-t-il opérationnel ? Les délais de recrutement, les délais de dédite et les délais de formation nous repoussent très vraisemblablement au printemps 2016 dans le meilleur des cas. Dans ce contexte-là, alors que l'on pourrait avoir un *oui* à la sortie des urnes au mois de novembre, est-il bien raisonnable de procéder à toutes ces dépenses et à toutes ces choses-là ?

Finalement, financièrement, nous sommes dans une situation plus que bancaire et je crois que l'argument de l'économie a là aussi une certaine résonance chez nous. Du coup, quelle position adoptera le groupe PLR-PDC ? Très honnêtement, je n'en sais rien parce que nous n'avons pas voté mais ce sera forcément beaucoup plus partagé que cela pouvait l'être mardi dernier et chacun le fera au plus près de ses convictions et de sa perception du projet. ».

**La présidente** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Vous connaissez la boutade : « Semez des fonctionnaires, il poussera des impôts ! ».

Par comparaison cantonale, nous ne sommes pas bons. Plusieurs cantons diminuent ou adaptent leurs charges.

On parle de fusion entre toutes nos communes et je crois que ces fusions riment avec augmentation du nombre de fonctionnaires ; cela est mal parti dans le public. Qu'en pense-t-il ? Je pense qu'à l'heure actuelle le public ne vit pas dans l'anxiété car on a une police qui est très efficace puisqu'en matière de sécurité, nous n'avons pas subi une hausse totale et brutale de délits depuis que nous avons fusionné avec la gendarmerie cantonale.

D'ailleurs, à l'époque, on avait fusionné nos différents corps de police et on nous avait bien précisé que cela ne coûterait pas plus cher et que cela serait plus efficace : ceux qui ont dit qu'on se ferait avoir ont eu tout à fait raison et quand on se fait avoir, en tant que citoyen et contribuable, on n'est pas forcément confiant pour la suite.

Finalement, ce que je voulais dire aussi, c'est que je crois beaucoup au privé. On a parlé d'EGS : ce n'est pas la seule compagnie de sécurité privée, même si c'est une des meilleures, mais elle est beaucoup moins chère qu'un fonctionnaire de police. Voilà ce que je voulais partager avec vous et je vous en remercie. ».

**La présidente** remercie Laurent Suter et donne la parole à **Silvia Praz** qui demande une interruption de séance (acceptée par la présidente).

\* \* \* \* \*

**La présidente** reprend le cours de la séance et donne la parole à **Silvia Praz**.



« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a décidé de retirer son rapport et nous vous prions de poser vos questions par écrit à la commune afin de vous donner des réponses. Merci. ».

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail Sugiez/Brévarderie**

**La présidente** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas revenir sur ce qui est écrit dans le rapport mais je souhaite juste souligner cinq points.

Le premier de ceux-ci est que cette mesure est inscrite dans les mesures d'entretien prévues dans la planification des entretiens du réseau correspondant à ce que l'on dit dans le plan directeur de la distribution de l'eau.

Une anticipation induite par un incident conséquent ; en principe on avait plutôt prévu cela pour le milieu de l'année mais en regard de ce qui s'est passé, le Conseil communal a jugé qu'il ne fallait plus attendre.

Cette demande est soumise au Conseil général par souci de transparence ; jusqu'à maintenant et bien souvent, tout ceci se passait dans le cadre de la ligne du budget prévue dans le plan comptable communal.

Le cahier des charges pour la mise en soumission des entreprises a été rédigé par le fontainier pour ce qui concerne l'appareillage et par le service technique pour la question du génie-civil. Autrement dit, aucun mandat auprès d'un bureau d'ingénieurs n'a été donné pour le rédiger.

Finalement, le financement est assuré par le compte 700, à ne pas confondre avec un financement au travers de l'impôt, ce compte 700 étant autofinancé par la perception de la taxe sur la distribution de l'eau de boisson.

Je reste évidemment à disposition pour répondre à vos questions. ».

**La présidente** remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Belul Bajrami (PSLT)**, pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie lors de sa séance de préparation du Conseil général, le 10 mars, pour étudier le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie.

Après l'exposé du conseiller communal en charge du dossier, nous comprenons qu'il est nécessaire d'intervenir à temps dans ces secteurs afin de garantir la sécurité de la population en cas d'incendie et la fiabilité de la distribution d'eau de qualité.

La commission financière recommande donc à l'unanimité d'accepter la demande de crédit de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie. ».

**La présidente** remercie Belul Bajrami et donne la parole à **Pascal Perret (GCD-PLRT)**, pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Prévue dans les investissements 2015, cette demande de crédit vise à assainir le réseau d'eau de boisson dans deux secteurs de notre commune. Prévue plus tard dans l'année, ladite demande est devenue en quelque sorte « prioritaire » vu l'urgence de la situation.

Dans ces deux secteurs, un degré de vétusté avancé a provoqué plusieurs ruptures de conduites engendrant des coûts d'entretien élevés. En outre, dans le secteur Petit-Montmirail, il y a eu des inondations dans des habitations et une conduite s'est même rompue lors d'une intervention nécessitée par un incendie.

Il devient dès lors urgent de procéder à ces travaux afin d'assurer un fonctionnement fiable du réseau d'eau, partant de réduire les coûts d'exploitation.

Quant au financement, il engendrera une charge financière de quelque 6'700 francs par année, mais pas d'autres nouveaux frais d'exploitation. S'agissant de l'impact sur le montant de la taxe eau de boisson, il est tout à fait marginal (c'est-à-dire moins d'un centime/m<sup>3</sup>). A noter également, comme l'a souligné tout à l'heure Daniel Rotsch, qu'il n'y a pas eu de frais de bureau d'ingénieurs.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la commission des travaux publics qui siégeait au complet. ».

**La présidente** remercie Pascal Perret et donne la parole à **Viviane Lüthi (PSLT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est à l'unanimité que le groupe socialiste a accepté cette demande de crédit de 140'000 francs concernant le remplacement de deux secteurs du réseau de distribution d'eau qui sont en bien mauvais état et dont le financement est assuré sans augmentation de la taxe d'eau de boisson. ».

**La présidente** remercie Viviane Lüthi et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire (ELT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation de lundi dernier, l'ELT a aussi étudié ce point de l'ordre du jour.

Un crédit de 140'000 francs est toujours une dépense importante, surtout quand on connaît l'état des finances communales.

Par contre, ce que l'on connaît moins bien, voire pas du tout, c'est l'état des canalisations en général, et, en particulier, celui de nos conduites de distribution d'eau de boisson.

Dans le paragraphe « Motivation » du rapport qui nous a été présenté, il est écrit que certains tronçons ont un état de vétusté avancé, ce qui provoque des ruptures ou des fuites, qu'il faut bien évidemment réparer. Or ces réparations coûtent cher.

Il est regrettable qu'on n'y ait pas pensé avant, lorsque les finances communales étaient encore saines, voire moins catastrophiques.

Maintenant, on va payer plein pot la politique de pseudo-économie et de dos rond qui nous a été prônée pendant une certaine période.

L'approvisionnement en eau de boisson est nécessaire, donc l'ELT acceptera dans sa majorité, le crédit demandé.

Mais vu l'état de vétusté, nous souhaitons connaître quelles sont les prochaines étapes. L'administration communale et le Conseil communal disposent d'un système informatique avec des plans qui, je l'espère, sont à jour. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal de nous fournir d'ici l'été ou le début de l'automne, un plan mentionnant l'état des canalisations d'eau de boisson qu'il faudra assainir ces prochains mois ou ces prochaines années. ».

**La présidente** remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole à **Pascal Perret (GCD-PLRT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de préparation du mardi 17 février, les membres du groupe ont examiné le rapport précité.

Ce rapport - bien explicite - n'a pas suscité de grands commentaires. Tout au plus, une partie du groupe est surprise par la faiblesse de l'enveloppe financière pour les 270 mètres du secteur Petit-Montmirail.

Après de courts débats, il a été accepté à l'unanimité. ».

**La présidente remercie Pascal Perret et donne la parole à Daniel Rotsch.**

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Rapidement, pour ce qui a été évoqué par le groupe de l'Entente, s'agissant du courant de l'investissement sur le réseau d'eau, la commission des TPSI est régulièrement informée sur la base des plans d'intervention, justement sur le réseau d'eau de boisson, qui sont issus de la politique communale de l'eau qui est entrée en action depuis 2006 et sur la base de laquelle tous les programmes d'assainissement du réseau d'eau ont été réalisés. On a effectivement commencé par assainir le réservoir d'eau de boisson, on a assaini le captage de Vigner et on est actuellement en train d'assainir le réseau d'eau là où cela est nécessaire. Evidemment, depuis 2009, la carte s'est un petit peu redessinée puisque le réseau d'eau de boisson qui été traité dans le cadre du plan directeur de la distribution de l'eau concernait uniquement le réseau d'eau de Marin-Epagnier. Vous l'aurez bien compris, tout cela s'est étendu sur l'ensemble du territoire de la commune de La Tène. Ceci dit, je ne sais pas dans quelle mesure on peut faire passer l'information au sein des groupes autrement qu'au travers des commissions qui en discutent. Ce que je peux vous proposer, c'est que dans le cadre de la commission TPSI qui est, malgré tout ce que l'on peut dire, la commission technique du Conseil général qui discute précisément de ces questions-là, on peut reprendre cette question et l'information, j'espère, remontera dans le cadre des groupes ; ensuite on avisera ou faire une sorte de circulaire avec un programme d'assainissement si cela peut répondre à la demande.

Je répète encore une fois et j'insiste vraiment pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les esprits, malgré le fait que l'état des finances de notre commune n'est pas au beau fixe, que ce financement n'a rien à voir avec l'état des finances de la commune, si ce n'est au niveau de ses liquidités mais le financement de toutes les mesures d'assainissement du réseau d'eau de boisson ou d'évacuation des eaux, et même partiellement les déchets, et là je ne veux pas m'égarer, se fait au travers de la perception d'une taxe ; celle de l'eau de boisson se monte à 90 centimes puisque votre Conseil a validé la baisse de tarif qui a été décidée, sauf erreur de ma part, en fin d'année dernière, en raison d'une réserve qui était importante. Le financement se fait au travers de cette taxe et non pas au travers de l'impôt. ».

**La présidente remercie Daniel Rotsch et donne la parole à Michel Luthi (ELT).**

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai juste une question dont la réponse pourrait d'ailleurs intéresser toute la population. Comme on est tous des consommateurs plus ou moins d'eau, je me demandais si, compte tenu de l'état de vétusté avancé des conduites et du désagrégement de celles-ci et compte tenu aussi de la bonne réputation de l'Eternit, on peut nous garantir que ces pépins à répétition sont sans danger pour la qualité et l'état sanitaire de l'eau. Merci ».

**La présidente remercie Michel Luthi et donne la parole à Daniel Rotsch.**

« Alors effectivement, l'Eternit est un matériau qui a été utilisé pour les conduites d'eau dans les années 60-70. On connaît tous les méfaits de l'Eternit lorsqu'il est manipulé, lorsqu'on le scie ou lorsque l'on crée de la poussière d'Eternit ; cet Eternit, utilisé à l'époque pour les conduites, contenait de l'amiante mais c'est un matériau inerte tant et aussi longtemps que l'on ne génère pas de poussière par des percements, du meulage, etc. J'ai presque envie de dire que c'est un peu un héritage du passé. Aujourd'hui, on ne pose plus de conduite en Eternit, qui est d'ailleurs une marque comme le Velux et autres, sans vouloir faire de publicité ce soir. On ne pose plus que des conduites en acier, en fonte ou en plastique. Maintenant, si vous voulez une garantie absolue sur les dangers ou pas de ce genre de conduites, je pense qu'il faudra faire des analyses beaucoup plus poussées. Toujours est-il

qu'à l'époque, il était considéré comme quelque chose de tout à fait admissible de poser des conduites en Eternit et c'est effectivement le cas tant et aussi longtemps que l'on ne perce pas ou que l'on ne crée pas de poussière parce que c'est un matériau complètement inerte. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie est accepté à l'unanimité des membres présents.

**La présidente** donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Merci infiniment de votre confiance. Ceci s'inscrit dans les mesures qui sont entreprises sur le réseau d'eau de boisson pour optimiser ses coûts. Je pense que c'est une preuve assez évidente de qualité et qui a été portée à votre connaissance au mois de décembre. ».

#### **6. Projet de fusion GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion**

**La présidente** précise vouloir encore compléter l'ordre du jour de cette séance dans la mesure où il y avait encore une nomination à laquelle il n'a pas été procédé. En effet, Kamel Ghnaïa était membre de la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions et il a démissionné. Il convient donc de le remplacer.

Est nommé tacitement Pierre-Olivier Maire (ELT).

- Applaudissements -

**La présidente** revient au point 6 de cet ordre du jour et donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 7 mars, une grande étape a été franchie dans le processus de fusions du Grand Entre-deux-Lacs.

En effet, les commissions de fusions et les conseillers communaux des 7 communes se sont réunis à Cornaux, à la salle ta'tou, pour choisir certaines options et valider les travaux effectués par les 6 groupes de travail depuis l'automne 2014.

Je ne reviendrai pas sur les détails de chaque prestation qui vous ont été très bien décrites dans le communiqué de presse du 12 mars relatif à cette rencontre.

Je remarque toutefois que les localisations des services (à Saint-Blaise et au Landeron) ainsi que le coefficient fiscal (73 points après la bascule d'impôt) ont pu être fixés grâce à une audience très collaborative et des discussions constructives.

Il reste cependant encore quelques travaux à effectuer, notamment :

- Définir le nom de la future commune : un partenariat avec les classes de 11<sup>e</sup> HarmoS des centres des 2 Thielles et du Bas-Lac a été mis en place et le résultat a été délivré il y a quelques jours. Une synthèse sera effectuée et le comité de pilotage débattera des propositions retenues lors de sa prochaine séance.
- Définir les armoiries de la future commune : un héraldiste a été mandaté pour commencer à réfléchir sur le dessin des armoiries et il sera informé au plus vite du nom définitif de la future commune.
- Rédiger la convention de fusion : ce document est l'objet qui sera voté par vous-même ainsi que par la population.

En ce qui concerne le calendrier, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Le 19 mars, aujourd'hui : lancement du site Internet de la fusion ; vous avez normalement tous reçu le lien de ce site Internet et il est aussi en lien sur le site de la commune.
- Le 20 mars, donc demain : début de la campagne de communication par l'intermédiaire d'articles hebdomadaires en dernière page du Bulcom.
- Le 28 mai 2015 à 20 heures au Centre des 2 Thielles au Landeron : séance d'information sur la convention de fusion en présence de tous les conseillers généraux des 7 communes.
- Le 25 juin 2015 à 20 heures : Conseil général dédié uniquement à la votation sur la convention de fusion. Les 6 autres communes auront aussi une séance de Conseil général à la même date et à la même heure avec ce point unique ou en premier point de l'ordre du jour.

En cas d'acceptation unanime par les Conseils généraux des 7 communes, le 29 novembre 2015 : Votation populaire sur la convention de fusion. Je vous remercie de votre attention. ».

**La présidente** remercie Yannick Butin et donne la parole à **Michel Luthi (ELT)**.

« Pour une fois qu'on pourrait finir tôt... mais bon, ça ne fait rien.

J'aimerais aussi m'exprimer, pas seulement en tant que conseiller général mais surtout en tant que citoyen, parce que finalement la question que je me pose est : Est-ce que franchement les citoyens de nos communes sont concernés par cette fusion ? On n'a pas ou très peu d'informations. Il faut savoir que les citoyens ne vont pas se contenter de grandes théories ou de grandes explications. Pour qu'un citoyen accepte une fusion qui est extrêmement difficile à monter avec 7 communes, c'est un immense travail, et c'est aussi un immense travail de persuader tous ces gens. Il faut leur amener du concret. Le citoyen, lui, attend du concret et pas de savoir ce qu'il va se passer dans 10 ans. La question qui se pose est : Qu'est-ce que cette fusion va m'apporter dans ma vie de tous les jours et surtout qu'est-ce qu'elle va me coûter ?

Quand je vois que dans le projet actuel, sur 7 communes, il y en a déjà 2 à qui on va dire que la fusion va leur coûter 3 points d'impôt, je me pose quand même certaines questions et je me demande bien comment les citoyens de ces communes vont pouvoir voter cette fusion, comme ça, sans autres explications.

J'ai été consulté, et c'est plutôt rigolo, ce site Internet (que l'on a reçu aujourd'hui même) et sur la première page il y a 6 points en faveur de la fusion et, notamment le 6<sup>e</sup>, et c'est là que cela devient cocasse, il dit à peu près ceci : la nouvelle entité sera « last but not least, le plus grand vignoble du canton ». Alors je me demande franchement, avec des arguments pareils, comment est-ce qu'on va convaincre les gens. Est-ce vraiment ça qui intéresse les citoyens ? Et c'est une situation à aujourd'hui. Mais si l'on va faire un sondage auprès de la population, je suis carrément convaincu que les 3/4 de la population ne sauront absolument pas comment se déterminer. Il faudra vraiment maintenant que l'information sorte, qu'elle soit bien claire et surtout qu'elle soit persuasive, sinon on court à la catastrophe. ».

**La présidente** remercie Michel Luthi et donne la parole à **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je comprends l'inquiétude. Il est vrai qu'il y a plusieurs années que l'on parle de fusions et qu'il n'y a pas encore grand-chose qui est sorti mais il a fallu du temps quand même pour construire quelque chose. Comme vient de le dire mon collègue tout à l'heure, cette construction est maintenant faite et la communication peut commencer. Elle commence d'ailleurs ces jours avec l'ouverture de ce site, il y a des articles dans les journaux, des brèves à la radio et, à partir de la fin de ce mois, chaque vendredi, pendant plusieurs semaines, vous aurez la chance de pouvoir lire dans le Bulcom une page réservée à la

fusion avec diverses informations concrètes qui sont supposées, et elles le seront, répondre et donner des informations à la population. On est bien conscients que les citoyennes et les citoyens de l'Entre-deux-Lacs ne pourront pas se prononcer s'ils ne savent pas sur quoi ils se prononcent. C'est maintenant que démarre la campagne d'information. ».

## **7. Motions et propositions**

Néant.

## **8. Interpellations et questions**

Néant.

## **9. Lettres et pétitions**

Néant.

## **10. a) Communications du Conseil communal**

**La présidente** donne la parole à **Yannick Butin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a procédé durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2014 à la création d'un groupe de travail dans le but d'évaluer les besoins en termes d'accueil scolaire (essentiellement en matière d'adéquation et de suffisance des locaux) sur le site de Marin, et de planifier les démarches à effectuer pour répondre à ses besoins.

Ce groupe de travail nommé « GT Ecole » est composé de deux membres du Conseil communal, deux membres de la direction du collège du Bas-Lac et notre administrateur adjoint, qui est également notre responsable technique. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à trois reprises depuis sa création.

Dans le cadre des séances organisées, un représentant du DEAS a été rencontré, ce qui nous a permis de prendre connaissance des procédures à suivre pour avoir le soutien de l'Etat et obtenir un subventionnement cantonal pour une éventuelle future construction (ou extension des bâtiments existants), qui se décomposerait en plusieurs étapes successives. A l'heure actuelle, nous n'en sommes qu'à la première étape, qui est l'établissement des besoins.

Le Canton raisonnant en termes de centres scolaires, notre réflexion se fait en partenariat avec les communes de Saint-Blaise et Enges, toutes deux membres du centre scolaire du Bas-Lac.

Par ailleurs, un état de situation a été dressé concernant le nombre d'élèves, de locaux à disposition ainsi qu'une estimation du nombre d'habitants supplémentaires dans les quatre années à venir.

A réception du résultat de la reconnaissance de besoins effectué par le Canton, nous poursuivrons notre réflexion pour répartir les travaux entre Saint-Blaise et La Tène, sachant que le projet de remplacement du collège du Vigner à Saint-Blaise devra être pris en considération, car à l'étude depuis plusieurs années.

Le groupe de travail des bâtiments de l'EORéN est au courant de notre démarche et il sera informé régulièrement de l'avancée du projet. Je vous remercie de votre attention. ».

**La présidente** remercie Yannick Butin et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai deux informations à vous donner.

La première concerne l'assainissement de la rue de la Gare. La bonne nouvelle est que l'on est dans le calendrier prévu et dans les coûts financiers que nous avons fixés. La mauvaise est que nous avons rencontré des problèmes techniques sur le pont de Bellevue. Dans le cadre de l'assainissement de la rue de la Gare, il était prévu de refaire le surfacage de ce pont, avec notamment l'étanchéité, et nous avons dû constater que la structure en elle-même est de mauvaise qualité. Cela a provoqué un arrêt des travaux car on ne va pas faire le surfacage pour venir dans deux ans avec une demande pour refaire la structure. On a mandaté un ingénieur pour faire une expertise afin de savoir ce qu'il faut pour l'assainir. Cela va nous coûter quelques milliers de francs en plus. Ce sera un nouvel épisode, une nouvelle demande de crédit, et on reviendra le moment venu devant votre Autorité pour demander l'assainissement de la structure de ce pont de Bellevue.

La deuxième concerne la passerelle. Vous avez pu assister et voir la structure métallique se poser. La semaine prochaine, on va continuer avec le tablier, côté Champs-Montants. Fin mai ou début juin, la passerelle devrait être opérationnelle. Tous les travaux seront terminés selon la planification. Je vous ai déjà dit que nous avons retenu une date après les vacances d'été, le 12 septembre, pour l'inauguration, et on maintient cette date après les vacances pour ne pas trop charger le mois de juin. Nous sommes parfaitement dans le timing et nous sommes aussi parfaitement dans la maîtrise des coûts. Nous avons reçu ce mardi-là une esquisse de convention entre l'OFROU et la commune qui stipule le montant qu'il nous reverse et que nous avons budgétisé à 350'000 francs ; il devrait être de l'ordre de grandeur de 600'000 ou 650'000 francs. C'est une bonne nouvelle, mais encore à confirmer par les ingénieurs de l'OFROU. ».

#### **b) Communications du bureau du Conseil général**

**La présidente** signale que nous avons reçu, en date du 15 mars 2015, une lettre du conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) de l'EORÉN - centre du Bas-Lac - adressée aux membres des Conseils communaux des communes de La Tène, Saint-Blaise et Enges, aux présidents des Conseils généraux des communes de La Tène, Saint-Blaise et Enges et à la direction du centre du Bas-Lac de l'EORÉN, s'agissant de l'école et mobilité dans le cadre de toutes les communes par rapport aux enfants qui se rendent dans les différents sites scolaires du secteur. Ce courrier est de 3 pages avec un argumentaire de 18 points.

Elle propose de déposer cette lettre et l'argumentaire sur le bureau du Conseil général et de la mettre en annexe du procès-verbal de ce jour.

#### **11. Divers**

**La présidente** donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Très brièvement, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous vous souvenez des péripéties qui ont entouré le dépôt d'une motion de notre part au terme du budget 2015, motion débattue il y a un mois dans cet hémicycle. Nous avons repris le sujet et l'avons retravaillé forts des remarques que vous avez formulées. Nous déposons aujourd'hui une demande d'amendements au budget 2015, demande d'amendements qui pourra être traitée lors de la prochaine réunion prévue à fin avril. ».

**La présidente** remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous avons, lors de notre séance du 19 février dernier, nommé une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social.

Or, j'apprends ce jour que le docteur Jiri Ston arrête son sacerdoce demain vendredi alors que le docteur Thierry Mauler va arrêter le sien d'ici quelques années. Quant au docteur Jean-Claude Cléménçon, je ne pense pas qu'il va continuer à consulter jusqu'à 112 ans !

Dès lors, que va-t-il nous rester à Marin ? Quelques dentistes, merci Laurent, une pédiatre et peut-être d'autres médecins que je ne connais pas.

Apprenant également que les médecins du village voisin, les docteurs Porchet et Voirol et d'Hauterive Jobin sont quasiment à bout de course, il convient de se faire du souci.

Donc, le but de mon intervention est de demander à cette nouvelle commission d'agir et de commencer à siéger sans tarder, car l'heure est grave ! Merci. ».

**La présidente** remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Maurice Binggeli (PSLT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai aussi été un petit peu surpris en regardant le site de la nouvelle commune fusionnée, comme Michel Luthi, en voyant que l'on était la première commune viticole ou la première surface viticole. J'ai appris ensuite que nous serons informés tous les vendredis sur cette fusion. Je serais quand même très curieux de connaître combien de litres de vin produit notre vignoble, ce qui est important pour cette future fusion. Merci. ».

**La présidente** remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Ted Smith (GCD-PLRT)**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je serai un peu plus léger. Le printemps est à nos portes et le 6 avril, lundi de Pâques, le PLR organisera déjà sa 15<sup>e</sup> chasse aux œufs. Elle est ouverte à tous les enfants de la commune, petits et grands, et je vous invite cordialement avec vos familles, dès 10 heures, à venir chasser les œufs. J'espère que le soleil sera de la partie. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 21 h 35.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann

Annexe : ment.



**Conseil d'établissement  
scolaire Intercommunal CESI**

Groupe de travail « école et mobilité »

c/o R. Geller  
Tilleul 19b  
2072 St-Blaise

R 17 MAR 2015

adm.

1000

X copies à SPD

1 copie électr. à

1 agenda

1 décision

1 supports / à classer

Aux membres des Conseils communaux  
des communes de La Tène, St-Blaise et Enges  
Aux présidents des Conseils généraux  
des communes de La Tène, St-Blaise et Enges  
A la direction du Centre du Bas-Lac  
de l'EOREN

St-Blaise, le 15 mars 2015

**Concerne : Ecole et mobilité**

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Madame la présidente, Messieurs les présidents,  
Mesdames et Messieurs les membres de la direction,

Le Conseil d'établissement scolaire (CESI) du Centre scolaire du Bas-Lac est un organe consultatif composé de représentants et représentantes des exécutifs et législatifs des communes concernées, de la direction du Centre scolaire, du corps enseignant et des parents d'élèves. En tant que partenaire de l'autorité scolaire, il se penche sur des questions d'intérêt général en lien avec l'école et établit des liens entre les acteurs de l'école et le public en général. A ce titre, il a la compétence de proposer des activités ou actions, notamment dans le domaine de la prévention. Cette prévention englobe entre autres la promotion de la sécurité, mais aussi celle de la santé.

Pendant ces derniers mois, le groupe de travail « école et mobilité » du CESI du Centre scolaire du Bas-Lac s'est penché sur la question de la mobilité en relation avec l'école. Cette question touche d'une part la mobilité entre le domicile des élèves et les sites scolaires et parascolaires, et d'autre part celle des élèves et des enseignants entre les différents sites scolaires. En effet, force est de constater que ces dernières années, le développement des zones d'habitation ainsi que l'évolution des habitudes et besoins de la population en matière de mobilité ont conduit à une augmentation et une modification de la circulation routière. Ces développements ont une influence directe sur la sécurité des enfants sur leur chemin d'école.

A ceci s'ajoute le fait que depuis la création du Centre du Bas Lac, il arrive de plus en plus souvent que même des enfants plus jeunes fréquentent l'école dans un autre site scolaire que celui de leur commune de domicile, mais sans que les infrastructures existantes leur permettent de s'y rendre de manière autonome.

L'argumentaire annexé à la présente énumère un certain nombre d'exemples qui illustrent les problèmes auxquelles sont confrontés les écoliers au quotidien. En même temps, ces exemples démontrent la nécessité d'une réflexion qui dépasse les frontières communales.

Face à ces constats, le groupe de travail « école et mobilité » du CESI a formulé trois postulats fondamentaux. Ces postulats découlent des principes constitutionnels ainsi que de la législation fédérale.<sup>1</sup> Conformément aux compétences du CESI, ces postulats s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la sécurité et de la santé des écoliers:

- 1) En principe, les enfants doivent pouvoir se rendre à l'école de manière autonome et en toute sécurité.
- 2) Il incombe aux communes et à l'école de garantir des trajets sécurisés pour accéder aux différents sites. Ceci vaut également pour les trajets entre différents sites.
- 3) Etant donné que les sites de l'EOREN sont répartis sur plusieurs communes et que les enfants fréquentent souvent des sites en dehors de leur commune de domicile, les communes et l'EOREN sont appelées à collaborer afin de proposer des chemins adaptés. Cette collaboration doit se baser sur une vision d'ensemble cohérente qui englobe tout le périmètre du Centre du Bas-Lac.

Afin de remédier à l'état actuel des choses et de combler les lacunes existantes au niveau des infrastructures et de la sécurité, le groupe de travail « école et mobilité » du CESI propose aux communes de mandater l'Association Transports et Environnement (ATE) pour élaborer un plan de mobilité scolaire. Cette manière de procéder est expressément prévue par la législation fédérale.<sup>2</sup> Vu l'expérience de l'ATE en la matière et le succès des réalisations dans plusieurs communes en Suisse, le groupe de travail est convaincu que cette démarche permettra de trouver des solutions pragmatiques, cohérentes et adaptées aux

---

<sup>1</sup> Voir Thomas Schweizer et Pascal Regli, Pour un chemin de l'école acceptable – Le droit à l'éducation commence sitôt la porte franchie, Mobilité piétonne, Zurich, Fichelfo, juin 2014. Cette publication explicite notamment le lien avec les articles 19 et 62 de la Constitution fédérale.

<sup>2</sup> Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR; RS 704), art. 8 al. 1 et 2 : «<sup>1</sup> Pour l'établissement des plans, l'aménagement et la conservation des réseaux de chemins pour piétons et de chemins de randonnée pédestre, la Confédération et les cantons font appel à des organisations privées vouées au développement de ces réseaux (organisations privées spécialisées).<sup>2</sup> Ils peuvent confier certaines tâches à ces organisations.»

particularités de nos communes respectives. Il va de soi que le groupe de travail « école et mobilité » du CESI est à disposition pour soutenir les communes dans cette démarche

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en attendant vos réponses que nous espérons positives, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le groupe de travail « école et mobilité » du CESI



Rolf Geiser

Annexe : - Argumentaire

Copie à : - membres du CESI (par courriel)  
- Association des parents de St-Blaise APSB (par courriel)  
- Association des parents d'élèves de La Tène APE La Tène (par courriel)

EOREN Bas Lac – Ecole et mobilité

## **Argumentaire**

### **Postulats de base**

**1) En principe, les enfants doivent pouvoir se rendre à l'école de manière autonome et en toute sécurité.**

- Le développement et la promotion de l'autonomie des enfants est une des tâches centrales des parents, mais aussi de l'école. Les trajets entre le domicile et l'école s'y prêtent de manière idéale.

- L'éducation routière dispensée dans le cadre de l'école doit être valorisée. Afin que les enfants puissent vivre au quotidien les consignes et pratiques dispensées à travers l'éducation routière, il faut des itinéraires adaptés à leur âge et à leurs capacités physiques, psychiques et cognitives.

**2) Il incombe aux communes et à l'école de garantir des trajets sécurisés pour accéder aux différents sites.**

- Les communes et le canton sont seuls compétents pour la mise en place et l'entretien du réseau routier et les chemins pour piétons. La sécurité routière doit être garantie à tout moment de la journée.

**3) Etant donné que les sites de l'EOREN sont répartis sur plusieurs communes et que les enfants fréquentent aussi des sites en dehors de leur commune de domicile, les communes et l'EOREN doivent collaborer afin de proposer des chemins adaptés (vision d'ensemble, cohérence)**

- L'école a un rôle important à jouer, d'une part par l'éducation routière qu'elle dispense, et d'autre part en veillant à ce que les environs des sites scolaires soient sécurisés.

- L'école a également une certaine responsabilité lorsqu'elle affecte des enfants à des classes en dehors de leur commune de domicile. La sécurité doit également être assurée sur les trajets de ces enfants.

### **Exemples de problèmes de sécurité sur le chemin d'école à Saint Blaise, La Tène et Enges (liste non exhaustive) :**

*Exemple 1 : Le passage piéton à la Rue du Tilleul à St-Blaise, entre l'accueil parascolaire et la place de jeux du Pré-Brenier, est pourvu de ralentisseurs amovibles. Cependant, ceux-ci sont enlevés fin octobre et remis en place en mars ou avril seulement. Entre octobre/novembre et mars/avril (la*

*période où il y a le moins de lumière de jour), il n'a rien qui ralentit le trafic. Pendant 4-5 mois par année, soit plus de la moitié de l'année scolaire, la sécurité est réduite.*

**Exemple 2 :** *Places de parcs blancs sur la Rue du Tilleul, à St-Blaise (en face de la coiffeuse) : Pour les voitures qui descendent, la dernière place de parc avant le passage piéton empêche complètement de voir si un piéton venant du Pré-Brenier est engagé sur le passage piéton. Vu que ce passage est fréquemment utilisé par les enfants qui passent la journée à l'accueil parascolaire du Tilleul, c'est un point très dangereux.*

**Exemple 3 :** *Zone 20 à St-Blaise. Trop souvent, celle-ci n'est pas respectée par les automobilistes. La direction de l'accueil parascolaire a même « interdit » aux enfants de passer par là, car trop dangereux ! (entre-temps, cette directive a été annulée, parce que les enfants ne jouaient pas le jeu). Pourtant, cette zone doit garantir un maximum de sécurité.*

**Exemple 4 :** *St-Blaise, Pavillon de l'école infantine : Les vélos et motocyclettes des enfants plus grands ne devraient pas être entreposés devant l'entrée de l'école infantine. De même, les voitures des enseignants ne devraient pas être stationnées dans la cour de l'école. L'école, avec la commune, est responsable de définir et d'aménager les endroits prévus pour le parcage des deux-roues et voitures, et de sécuriser ce périmètre.*

**Exemple 5 :** *chemin le plus court entre les sites de St-Blaise et Marin (Chemin de la Roye): Venant de Marin, il y a un trottoir jusqu'à la frontière de la commune (centre Manor). Depuis là, plus de trottoir, seulement une ligne jaune à peine visible (route étroite, trafic poids-lourds). Pourtant, un bon nombre d'écoliers parcourt ce tronçon quotidiennement en vélo ou à pied.*

**Exemple 6 :** *Enfants de Wavre fréquentant l'école à St-Blaise : il n'existe pas de piste cyclable sécurisée. La desserte en transports publics est insuffisante et mal adaptée aux écoliers (énorme détour, horaires mal adaptés).*

**Exemple 7 :** *Les abris à vélo à Marin incitent à penser que les enfants doivent pouvoir se rendre à l'école en vélo. Pourtant, il n'y a pas d'itinéraire sécurisé entre Wavre/Epagnier et Marin, ni entre St-Blaise et Marin.*

**Exemple 8 :** *A St-Blaise, l'abri à vélos (couvert) du collège de Vigner a été démonté, pour faire des places de parc. Il n'a pas été remplacé. Ou est-ce que les cyclistes doivent poser leurs vélos (commune : pas de couvert) ?*

**Exemple 9 :** *Trajets scolaires depuis/vers Enges : Le bus scolaire organisé depuis cette année par les autorités communales d'Enges pour répondre à la demande des parents pourrait également profiter aux enfants vivant dans les quartiers en haut de Saint Blaise. En même temps une réflexion pourrait être menée pour développer un transport scolaire groupé incluant Frochoux, Le Villaret, La Goulette et le futur quartier des Chauderons dans les hauts de Saint-Blaise.*

**Exemple 10 :** *Négociations avec le car postal car il n'y a pas de course en direction de St-Blaise à 8h15 (seulement 7h10) et non plus en direction de Enges à 15h20 (seulement à 16h30).*

**Exemple 11 :** La route de Lignièrès, vers ou depuis la carrière du Maley, a vu un accroissement du nombre des camions qui montent et descendent. Avec une cadence de passage des camions souvent à environ 1 minute d'intervalle, ce tronçon est particulièrement dangereux pour les enfants qui descendent régulièrement à pied ou en vélo.

**Exemple 12 :** Il n'existe aucun chemin sécurisé entre Epagnier et Wavre, ni pour piétons ni pour cyclistes.

**Exemple 13 :** Le chemin entre Wavre et Marin sera sécurisé dès la finition de la passerelle. La route de Wavre est équipée d'une piste pour cyclistes le long de la route jusqu'au croisement avec le Chemin de l'Entre-Deux. Par contre il manque un chemin sécurisé sur les 300 mètres depuis cet endroit-là jusqu'au rond-point à l'entrée du village de Wavre.

**Exemple 14 :** Il n'existe pas de chemin sécurisé entre Thielle et Wavre sur les chemins Les Broillets et Les Ruaux.

**Exemple 15 :** A Epagnier, l'arrêt de bus sur la Route de Maupré est mal sécurisé.

**Exemple 16 :** L'accès nord de la passerelle traversant l'autoroute entre Marin et St-Blaise n'est pas encore défini : le raccordement à St-Blaise est une option. L'accès nord peut-être prolongé en direction de St-Blaise. Il s'agit, comme pour l'accès au giratoire des Biolles, d'utiliser et d'aménager la piste de chantier provisoire construite pour les travaux autoroutiers. Ceci nécessiterait cependant des aménagements du côté des giratoires sur la Route de Soleure à St-Blaise.

**Exemple 17 :** A St-Blaise, la Rue Daniel-Dardel jusqu'à la rue du Brel devrait être limité à 30 km/h (actuellement 50 km/h). Sur ce tronçon, la vitesse maximale est souvent dépassée surtout par les voitures qui descendent, et il y a plusieurs points critiques : le trottoir est discontinu et oblige les piétons à traverser ; le passage piéton à la hauteur de la Rue Daniel-Dardel 13 est mal éclairé ; vers le passage piéton à la Rue Malgroge, au niveau de la traversée depuis la gare CFF, le mur en pierre cache les personnes qui tentent de traverser la rue. Une limitation à 30 km/l'heure sur tout ce tronçon et un meilleur éclairage des 3 passages piétons renforcerait la sécurité des enfants et des usagers en général.

**Exemple 18 :** St-Blaise, passage piéton tout en bas de la Rue du Vigner : A cet endroit, la rue est fortement en pente. Les sorties parfois surprenantes et rapides des écoliers-patrouilleurs pose un grave danger, surtout par temps inclément. Lorsque la route est glissante, les patrouilleurs sont en risque même si la vitesse maximale de 30km/h est respectée. Ne serait-il pas judicieux de demander a des adultes bénévoles de faire ce travail comme il se fait dans d'autres communes (Pesieux, Corcelles par exemple) ?